



Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique

UNITE DE GESTION DES PROJETS (UGP)

Projet de Préparation et de Réponse au COVID-19 FA1

**TDR RECRUTEMENT D'UN CABINET POUR EVALUER LES
EFFETS ET IMPACT DE LA COMMUNICATION, MOBILISATION
SOCIALE ET ENGAGEMENT COMMUNAUTAIRE SUR LA
GESTION DU COVID-19 EN GUINEE**

Juin 2023

1. Contexte et justification

En décembre 2019, le monde a été informé de la survenue des cas du Covid-19 dans la province de Wuhan (République populaire de Chine). Depuis cette date, le nombre de cas enregistrés dans le monde ne cesse de croître. Ainsi, l'état de pandémie a été déclaré par l'OMS le 11 Mars 2020.

Dans le cadre de ses efforts de préparation, la Guinée avait initié un premier plan de contingence en deux phases. La première portait sur la préparation à la riposte contre cette pandémie. La seconde est axée sur la riposte dès l'apparition des premiers cas. La Guinée a enregistré son premier cas le 12 mars 2020. Toutes les régions de l'intérieur du pays ont été touchées par le Covid-19. Ainsi de façon chronologique, certaines préfectures des régions de Kindia et de Boké ont été les premières à avoir enregistré des cas à la semaine épidémiologique 13, suivies de celles des régions de Mamou, Kankan et Faranah à la semaine 22 et de celles des régions de Labé et N'Zérékoré à la semaine 23.

Depuis le 23 mars 2020, l'Etat Guinéen avait décrété des mesures d'urgence sanitaire incluant, un couvre-feu nocturne, la fermeture de son espace aérien et de ses frontières terrestres, la limitation des déplacements de Conakry vers l'intérieur du pays, l'application des mesures de barrières sanitaires en mettant un accent sur le port obligatoire des masques, la fermeture des lieux de culte, des bars, des écoles et des restaurants.

Malgré les restrictions faites par le Gouvernement (la fermeture des frontières, le couvre-feu nocturne, la fermeture des frontières et la limitation des déplacements, etc.), il a été constaté un relâchement dans le respect des mesures de barrières sanitaires par les populations. Aussi, le nombre de tests de dépistage et la capacité logistique pour faire face à la riposte étaient limités.

C'est dans ce contexte qu'il a été constaté une transmission communautaire de la maladie principalement dans la ville de Conakry qui hébergeait 94,7% des cas confirmés avec un indice de positivité de 16,33% à la date du 14 juin 2020.

A la date du 20 juin 2023, la Guinée a administré 5 798 979 doses de vaccin en première dose, 2 721 631 en 2^{ème} dose, 353 532 en 3^{ème} dose et 2 686 841 en dose unique ; soit un cumul de 11 560 983 doses administrées contre le COVID-19.

Par ailleurs, le cumul des cas confirmés depuis le 12 mars 2020 est de 38 454, pour **37 196** malades sortis guéris avec 468 décès hospitaliers et 339 décès communautaires dus au COVID-19.

Ainsi, la Guinée a enregistré l'un des plus faibles taux de létalité dans la sous-région Ouest Africaine. En ce qui concerne la répartition géographique des cas de COVID 19, les données de l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire (ANSS) attestent que tous les districts sanitaires ont notifié des cas de la maladie à coronavirus.

Aussi à la date du 20 juin 2023, 5 malades seulement sont sous traitement dans les centres de traitement et 0 malade suivi à domicile.

Face à la persistance des cas de COVID-19 en 2020 et 2021, le Plan de communication, mobilisation sociale et engagement communautaire élaboré en 2018 a été révisé en 2021 en y intégrant les aspects relatifs à la dynamique de cette pandémie. Ce plan révisé qui est aligné aux objectifs de l'approche One Health est toujours en cours de mise en œuvre.

Le Projet de Préparation et de Riposte au Covid-19 et son Financement Additionnel ont financé beaucoup d'activités de communication, de mobilisation sociale et d'engagement communautaire.

Ces activités ont été menées par l'ANSS et l'UNICEF compte tenu de son expérience dans la riposte à l'Epidémie d'Ebola entre 2014 et 2016 en Guinée.

C'est pour cerner l'impact réel de l'ensemble des activités de communication mises en œuvre que l'ANSS envisage le recrutement d'un Cabinet disposant de compétences requises d'où les présents Termes de Référence.

2. Objectifs

2.1 Objectif général

Evaluer les effets et impact de la communication, mobilisation sociale et engagement communautaire sur la gestion du Covid-19 en Guinée.

2.2 Objectifs spécifiques

- Évaluer les stratégies de communication utilisées par l'ANSS et ses partenaires pour le changement de comportement à moindre risque et l'adhésion des populations à la stratégie de riposte du COVID-19 ;
- Apprécier la satisfaction des populations par rapport à l'engagement communautaire, la sensibilisation et aux messages véhiculés ;
- Évaluer les supports audiovisuels de communications produits ;
- Faciliter la mise à jour du Cadre de Résultats du PPR Covid-19 ;
- Evaluer la contribution des Organisations de la Société Civile (OSC), leaders communautaires, élus locaux, religieux, journalistes et autorités administratives dans la riposte au Covid-19.
- Evaluer les résultats (points forts et points à améliorer) de la stratégie de communication, mobilisation sociale et engagement communautaire
- Proposer des solutions pour adapter la communication en cas d'éventuelles urgences de santé publique dans le pays

3. QUESTIONS DE L'ÉVALUATION, NIVEAUX D'ANALYSE ET CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les questions de l'évaluation définissent les informations qui doivent être collectées au cours de la procédure d'évaluation. Les questions sont regroupées selon les critères devant être utilisés pour les évaluer et y répondre. Ces critères sont quant à eux classés selon les trois niveaux du programme.

Conception : - Pertinence : La mesure dans laquelle les objectifs de la stratégie de communication et de mobilisation sociale et d'engagement communautaire aux besoins et aux intérêts des populations du pays.

Procédure: Efficience : Mesure dans laquelle les ressources/intrants (fonds, temps, ressources humaines, etc.) ont conduit à des réalisations.

Résultats - Efficacité : Mesure dans laquelle les objectifs de la cette stratégie ont été atteints.

Soutenabilité : Probabilité que les avantages de cette stratégie se maintiennent à long terme. Le cas échéant, quelles solutions sont à envisagés

4. Résultats attendus

- Les stratégies de communication utilisées par l'ANSS et ses partenaires pour le changement de comportement à moindre risque et l'adhésion des populations à la stratégie de riposte contre la COVID-19 sont évaluées ;
- La satisfaction des populations par rapport à l'engagement communautaire, à la sensibilisation et aux messages passés est évaluée ;
- Les supports audiovisuels de communications produits sont évalués ;
- La mise à jour du Cadre des Résultats du PPR Covid-19 est facilitée ;
- La contribution des OSC, leaders communautaires, élus locaux, religieux, journalistes et autorités administratives dans la riposte au Covid-19 est évaluée.
- Les résultats (points forts et à améliorer) sont évalués de la stratégie de communication, mobilisation sociale et engagement communautaire
- Des solutions pour adapter la communication en cas d'éventuelles urgences de santé publique dans le pays sont proposées

5. Principales tâches du Cabinet

Le Cabinet qui sera recruté aura les principales tâches suivantes :

- Elaborer et soumettre à l'ANSS et à l'UGP le protocole de l'enquête pour validation et transmission à l'IDA pour Avis de Non Objection ;
- Elaborer et faire valider les outils de collecte (fiche ou formulaire d'enquête individuelle et guide d'entretien) ;
- Faire une revue documentaire
- Recruter des enquêteurs et les former sur les outils de collecte ;
- Superviser la collecte des données sur le terrain ;
- Faire l'analyse et l'interprétation des données ;
- Rédiger un rapport préliminaire de résultats avec un résumé exécutif ;
- Préparer une présentation en PowerPoint ;
- Organiser l'atelier de présentation et de validation des résultats ;
- Intégrer les remarques suggestions et recommandations issues de l'atelier dans la version finale ;
- Transmettre la version finale en 5 copies dures et en version électronique à l'UGP.

6. Qualifications du Cabinet

Pour mener à bien cette mission, le Cabinet devra être une structure nationale spécialisée en évaluation des Politiques, Programmes et Projets. Le Cabinet devra :

- Justifier d'une expérience professionnelle d'au moins 10 ans dans la réalisation des évaluations des Projets et Programmes avec un accent particulier sur l'évaluation des stratégies de communication et de mobilisation sociale ;
- Avoir effectué avec succès au minimum 2 missions similaires au cours des cinq dernières années ;

- Le Cabinet doit disposer d'une équipe compétente (1 Chef d'équipe, 1 superviseur d'enquêteurs, 1 statisticien/informaticien et des enquêteurs capables d'utiliser le Kobo Toolbox) avec CV des principaux responsables (Chef d'équipe, Statisticien/Informaticien et le superviseur ;
- Il doit également démontrer une capacité à rendre compte promptement et efficacement de l'avancement de la mission
- Être en règle vis-à-vis de l'Administration Publique.

L'évaluation sera conduite par un chef d'équipe ayant les qualifications suivantes :

- Avoir un niveau Bac + 5 en Sociologie, Communication, anthropologie, Gestion des Projets ou dans un domaine équivalent ;
- Justifier une expérience professionnelle avérée d'au moins 10 ans dans le secteur de renforcement des capacités des organisations, la connaissance dans les domaines du développement sanitaire serait un atout ;
- Justifier d'au moins cinq ans d'expériences dans l'évaluation des stratégies de communication des Projets et Programmes avec preuves à l'appui ;
- Avoir la maîtrise de world, Excel, PowerPoint ;
- Avoir une solide connaissance des programmes et projets financés par les partenaires techniques et financiers, notamment la Banque Mondiale est un atout ;
- Avoir une solide expérience dans la rédaction de rapports d'enquêtes

Le superviseur des enquêteurs devra avoir les qualifications suivantes :

- Avoir un niveau Bac + 3 en Sociologie, Communication ou tout autre diplôme équivalent
- Justifier d'une expérience professionnelle d'au moins 3 ans dont 2 ans dans l'organisation et la supervision d'enquêtes d'évaluation sur le terrain ;
- Avoir la maîtrise de l'outil informatique et les logiciels couramment utilisés (world, Excel, PowerPoint, etc.) ;

Le statisticien/informaticien avec les qualifications ci-dessous :

- Avoir au moins un niveau Bac + 4 en statistiques/informatique ;
- Justifier au moins 5 années d'une expérience professionnelle et avoir réalisé au moins 3 trois missions de collecte, d'analyse et d'interprétation des données ;
- En plus des logiciels couramment utilisés, justifier la maîtrise des logiciels d'analyse statistique (Access, Epi info, SPSS, QGIS, etc.) ;
- Avoir une connaissance avérée dans la conception et le déploiement des formulaires Kobo Collect sur les téléphones Android et/ou Tablettes ;
- Savoir former les enquêteurs sur le remplissage des formulaires ;
- Avoir une capacité de supervision/analyse et rapportage des données soumises au Kobo.

7. Durée

La durée de cette consultation est de 45 jours ouvrés. Les cabinets intéressés devront fournir un calendrier détaillé de la réalisation de l'évaluation en précisant la durée de chaque étape à valider par l'UGP et l'ANSS.

8. Lieu de réalisation de l'enquête : Conakry (05 communes) et les chefs-lieux des régions de N'Zérékoré, Kankan, Labé, Mamou, Boké, et Faranah.

9. Livrables

- Le protocole de l'étude ;
- Le rapport provisoire des effets et impacts de la communication sur la gestion du Covid-19 en Guinéeil sera soumis dans les 20 jours suivant l'achèvement de l'enquête de terrain et sera également envoyé à l'UGP et à l'ANSS)
- La présentation en PowerPoint des résultats de l'évaluation ;
- La production du rapport final dans les 10 jours suivant la réception des observations/commentaires formulés lors de l'atelier de validation.

10. Contribution de l'ANSS et l'UGP

L'ANSS et l'UGP travailleront étroitement avec le cabinet en mettant des documents et les ressources à sa disposition, en facilitant le contact avec les acteurs si nécessaire et dans la mesure du possible.

11. Supervision du Cabinet

Le cabinet sera sous la supervision de l'ANSS et de l'UGP à travers respectivement le Département de communication de l'ANSS et le Spécialiste en Communication de l'UGP. Il collaborera avec le Service de communication du Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique.

12. Méthode de sélection

Le Cabinet sera sélectionné suivant la **méthode fondée sur la qualification des Consultants** telle que défini dans « Le Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement édition Novembre 2020 » et « le Règlement de passation des marchés ».